

5.3 Résultats

5.3.1 Caractéristiques des échantillons

Deux cent quatre-vingt treize échantillons ont été collectés sur le marché illicite de Côte d'Ivoire dont 43,69% d'analgésiques (paracétamol seul ou en association), 37,54% d'antiparasitaires (albendazole, mébendazole, métronidazole, amodiaquine, chloroquine, sulfadoxine/pyriméthamine) et 18,77% d'antibiotiques (ampicilline, amoxicilline, sulfaméthoxazole/triméthoprime). La liste complète et détaillée de ces échantillons figure en annexe VIII.

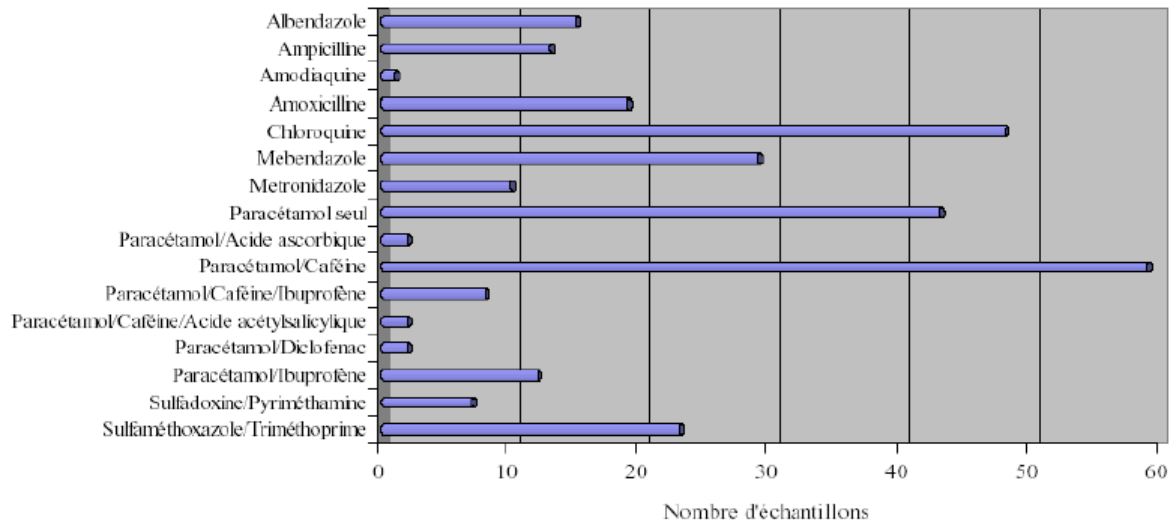


Figure 5 : nombre d'échantillons collectés par DCI.

En terme de DCI, le paracétamol en association avec la caféine est le produit le plus représenté (20,14%) suivi par la chloroquine (16,38%) et le paracétamol seul (14,68%). Tous les autres principes actifs représentent chacun moins de 10% des médicaments collectés (cf. figure 5). Le comprimé est la forme galénique la plus commune (87,7%), la gélule n'étant utilisée que pour l'ampicilline, l'amoxicilline et quelques cas de paracétamol en association. Aucune des dates de péremption indiquées n'était dépassée. Cependant, dans 7 cas (2,4%) dont 5 concernaient des médicaments d'origine chinoise, les dates de péremption manquaient ou étaient illisibles. Les médicaments ont été majoritairement collectés à Abidjan (56%) et en moins grande quantité à Gagnoa (22%), Yamoussoukro (14%) et San Pedro (8%) (cf. figure 6).

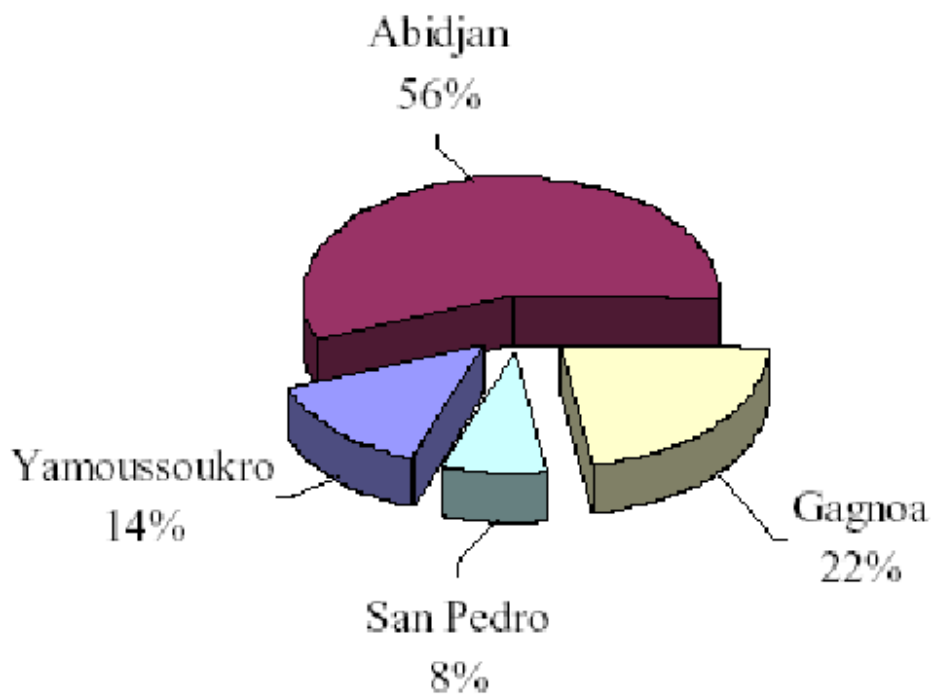


Figure 6 : répartition des échantillons collectés selon le lieu de collecte

Huit pays de production ont été identifiés d'après les indications de l'étiquetage : ils sont majoritairement asiatiques (64%) mais aussi africains (34%) et, de façon anecdotique, européens (2%). Un seul pays, l'Inde, est à l'origine de plus de 50% des médicaments collectés (cf. figure 7).

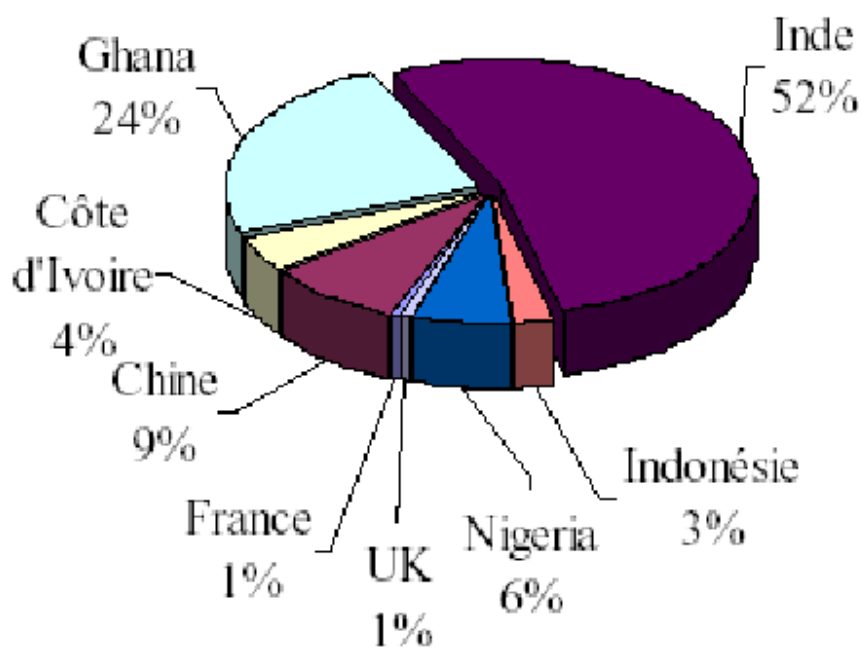


Figure 7 : répartition des échantillons collectés selon le lieu de fabrication

La plupart de ces produits ne sont pas légalement enregistrés en Côte d'Ivoire (94,2%). Sur le marché de rue, leurs prix unitaires oscillaient entre 4 et 400 francs CFA en fonction de la marque ou de la DCI avec une moyenne de 40 francs (cf. tableau I). En règle générale, ce sont les analgésiques qui ont été les moins chers (20 francs en moyenne), suivis par les antibiotiques (51 francs en moyenne) et les antiparasitaires (58 francs en moyenne). L'albendazole et la sulfadoxine/pyriméthamine sont les deux produits les plus chers parmi les échantillons.

Classe thérapeutique	DCI	Nombre d'échantillons	Prix moyen par unité (FCFA)*	Prix minimum par unité (FCFA)*	Prix maximum par unité (FCFA)*	Écart type
Antiparasitaires	Albendazole	15	218	125	400	65
	Amodiaquine	1	83	83	83	/
	Chloroquine	48	21	8	67	12
	Métabendazole	29	25	8	67	13
	Métronidazole	10	24	8	75	18
	Sulfad/Pyrim	7	143	133	167	17
	Sous-total 1	110	58	8	400	75
Antibiotiques	Ampicilline	13	43	15	125	40
	Amoxicilline	19	68	25	125	37
	Sulfam/Trimét	23	42	15	150	25
	Sous-total 2	55	51	15	150	35
Analgésiques	Paracétamol	43	16	4	63	12
	Parac/Vit C	2	14	14	14	0
	Parac/Caf	59	21	8	40	10
	Parac/Caf/Ibup	8	28	25	40	8
	Parac/Caf/AAS	2	29	10	50	28
	Parac/Diclof	2	20	20	20	0
	Parac/Ibup	12	20	10	25	5
	Sous-total 3	128	20	4	63	11
TOTAL	293	40	4	400	52	

* 1 Euro = 656 FCFA

Tableau I : prix moyen unitaire des médicaments en fonction de leur DCI

5.3.2 Résultats de l'investigation d'authenticité

5.3.2.1 Évaluation de la participation

5.3.2.1.1 Participation des fabricants pharmaceutiques

Sur les 61 fabricants comptabilisés, 57 ont été identifiés d'après les indications portées sur l'étiquetage ou grâce aux informations données par les autorités de régulation pharmaceutique. Dans les 4 cas restants, les noms et/ou adresses n'ayant pu être retrouvés, il n'y a pas eu d'investigation auprès des fabricants concernés. En outre, parmi les 57 fabricants identifiés, 5 ne l'ont été que tardivement au cours de l'étude, ce qui n'a pas laissé assez de temps pour les contacter. Finalement, un questionnaire a été envoyé à 52 fabricants de 8 pays différents parmi lesquels 35 ont répondu (cf. figure 8). Le taux de participation est donc de 67,3%.

Huit des non répondants avaient pu être contactés pour relance mais soit avaient fait comprendre qu'ils ne souhaitaient pas participer à notre enquête soit n'avaient pas encore donné de réponses lors de la clôture de l'étude. Quant aux 9 autres non répondants, ils n'avaient pu être relancés pour deux raisons principales : aucun moyen de communication autre que la voie postale n'était connu ou bien les numéros de téléphone/fax et adresse e-mail à disposition ne fonctionnaient pas. L'Inde regroupait 70,6% des non répondants (12 fabricants), la Chine 17,6% (3 fabricants) et le Ghana et l'Indonésie 5,9% chacun (1 fabricant dans chaque pays).

Nombre de fabricants
enquêtés

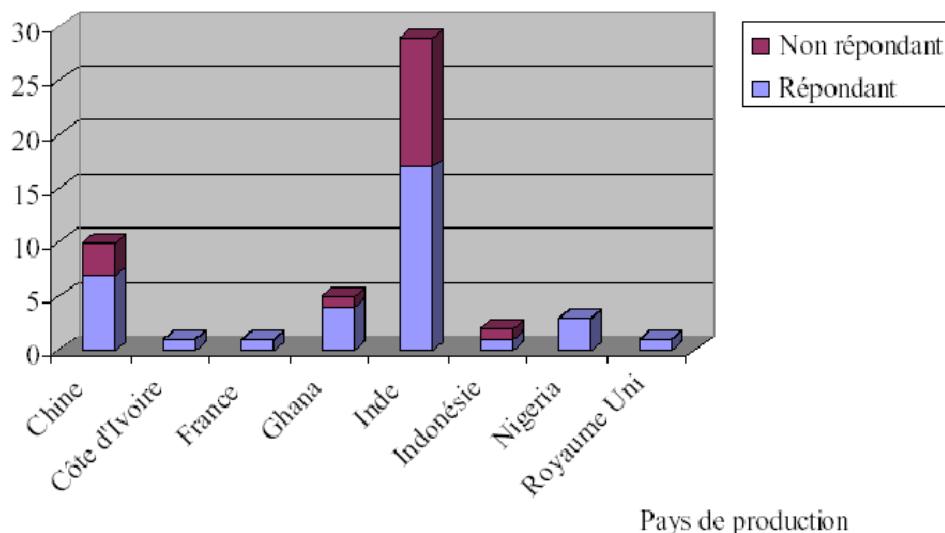


Figure 8 : répartition par pays du nombre de répondants et de non répondants parmi les fabricants enquêtés.

Dans 40% des cas, il s'est écoulé moins d'un mois entre l'envoi du questionnaire et l'obtention de la réponse (dans les cas où le questionnaire avait du être renvoyé suite à la perte ou à la non-réception du premier courrier, le délai de réponse a été calculé par rapport à la date d'expédition du dernier envoi). Le délai de réponse le plus long est compris entre 6 et 7 mois (cf. figure 9). La médiane est située entre 1 et 2 mois. Les réponses ont été reçues par différents moyens de communication. Par ordre de fréquence décroissante, on trouve tout d'abord l'e-mail (31%), suivi de très peu par le courrier postal (29%) et enfin, conjointement le téléphone et le fax (20% chacun). Les courriers électroniques et postaux ainsi que les fax ont été utilisés aussi bien pour les réponses directes que pour les réponses après relance. Par contre, toutes les réponses fournies par téléphone ont été obtenues lors d'une relance par ce même moyen de communication.

Nombre de réponses

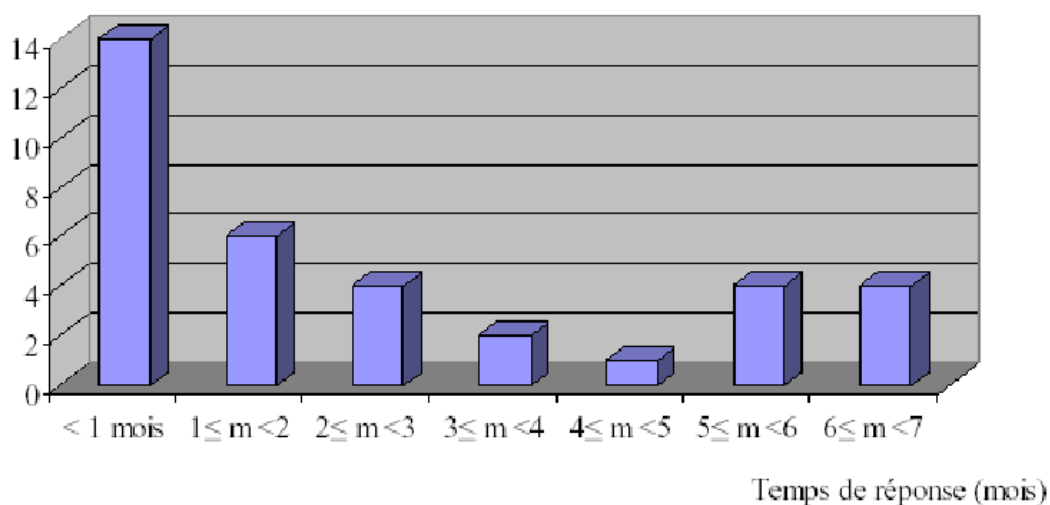


Figure 9 : délais de réponse des fabricants pharmaceutiques.

5.3.2.1.2 Participation des autorités de régulation pharmaceutique

Dix-huit autorités de régulation pharmaceutique de 11 pays différents (l'Inde n'a pas de structure centralisée et chaque État a sa propre autorité de contrôle) ont été interrogées dans le cadre de cette étude. À noter que les autorités chinoises ne souhaitent pas participer et nous avaient conseillé d'adresser uniquement nos requêtes aux fabricants. Elles avaient donc été exclues des investigations et n'avaient pas été sollicitées lors de notre recherche.

Treize administrations ont répondu à savoir l'Allemagne, la Belgique, la Côte d'Ivoire, la France, l'Italie, l'Indonésie, l'Inde (États du Gujarat, de l'Haryana, du Maharashtra, de Pondichéry, du Madhya Pradesh), le Nigeria, et le Royaume-Uni. Le taux de participation est donc de 72,2%. Les États-Unis, le Ghana et trois États de l'Inde (le Daman et Diu, le Karnataka et le Tamil Nadu) n'ont donné aucune réponse ou des réponses partielles.

Le délai de réponse médian se situe entre 1 et 2 mois. Le temps de réponse le plus long n'a pas dépassé 5 mois (cf. figure 10).